

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

DISPOSITIONS ORGANIQUES

Délégation provisoire de fonctions et de signature aux adjoints au Maire
Congés d'été 2022

LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-18 et suivants,

vu la délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil au Maire,

vu son arrêté municipal du 19 avril 2021 portant délégation de fonctions du Maire à ses adjoints,

considérant qu'il convient, au regard de l'absence de certains élus pendant la période des congés d'été, d'organiser la répartition des délégations du Maire aux adjoints pendant cette période provisoire,

ARRETE

ARTICLE 1 : DELEGUE provisoirement à chacun des adjoints les fonctions suivantes, selon la répartition et pour la période indiquée dans le tableau ci-dessous, sous réserve de la présence éventuelle dans cette période du titulaire de la délégation concernée :

Titulaires de la délégation	Délégations provisoires
Philippe BOUYSSOU	Méhadée Bernard du 15 au 31 juillet Clément Pecqueux du 01 au 07 août Romain Marchand du 08 au 31 août
Romain MARCHAND Aménagement de la Ville Personnel communal/Dialogue social Logement social Construction de logements Coordination avec les bailleurs sociaux	Méhadée Bernard du 14 au 29 juillet Clément Pecqueux du 01 au 07 août
Méhadée BERNARD Technologies de l'information et de la communication Affaires civiles et juridiques Logistique Culture Tourisme Patrimoine	Clément Pecqueux du 01 au 07 août Romain Marchand du 08 au 21 août

<p>Atef RHOUMA Commerce Artisanat Marchés Développement économique-emploi Economie sociale et solidaire</p>	<p>Mounia Chouaf du 16 au 31 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} au 28 août</p>
<p>Nathalie LERUCH Lutte contre toutes les discriminations Mémoire Archives Relations internationales</p>	<p>Sarah Misslin du 13 au 31 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} au 20 août</p>
<p>Alain BUCH Politique sportive Quartier Ivry-Port</p>	<p>Mounia Chouaf du 7 au 24 juillet Romain Marchand du 9 au 31 août</p>
<p>Sabrina SEBAIHI Politique de la Ville Handicap Santé Centre Municipal de Santé Etablissements recevant du public Habitat indigne</p>	<p>Méhadée Bernard du 15 au 29 juillet Clément Pecqueux du 01 au 07 août Romain Marchand du 08 au 31 août</p>
<p>Clément PECQUEUX Ecologie urbaine Intercommunalité Quartier Marat-Parmentier</p>	<p>Sarah Misslin du 06 au 31 juillet Romain Marchand du 08 au 21 août</p>
<p>Fabienne OUDART Affaires scolaires et politiques éducatives Enfance Quartier Centre-ville</p>	<p>Sarah Misslin du 18 au 31 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} au 28 août</p>
<p>Ghais BERTOUT-OURABAH Citoyenneté et autonomie des personnes âgées</p>	<p>Méhadée Bernard du 16 au 31 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} août au 2 septembre</p>
<p>Mounia CHOUAF Petite enfance</p>	<p>Clément Pecqueux du 01 au 07 août Romain Marchand du 08 août au 02 septembre</p>
<p>Boukary GASSAMA Citoyenneté et autonomie des jeunes</p>	<p>Mounia Chouaf du 19 au 30 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} au 31 août</p>
<p>Marie PIERON Recherche et enseignement supérieur Culture scientifique</p>	<p>Sarah Misslin du 18 au 31 juillet Guillaume Spiro du 1^{er} au 20 août</p>
<p>Bernard PRIEUR Démocratie Assemblée citoyenne Vie associative Quartier du Petit-Ivry</p>	<p>Mounia Chouaf du 18 au 31 juillet Clément Pecqueux du 01 au 07 août Romain Marchand du 08 au 16 août</p>

Ouarda KIROUANE Finances Quartier Louis Bertrand, Pierre Sémart	Philippe Bouyssou du 11 au 13 juillet Romain Marchand du 15 au 26 août
Guillaume SPIRO Quartier Monmousseau-Vérolot	Sarah Misslin du 8 au 31 juillet inclus
Sarah MISSLIN Tranquillité publique Prévention de la délinquance Espaces publics	Ouarda Kirouane du 02 au 07 août Romain Marchand du 15 au 31 août
Bertrand QUINET Politiques solidaires et politiques d'insertion Coordination des Maisons de quartier Logements d'urgence et résidences sociales	Mounia Chouaf du 11 au 31 juillet Guillaume Spiro du 01 au 28 août

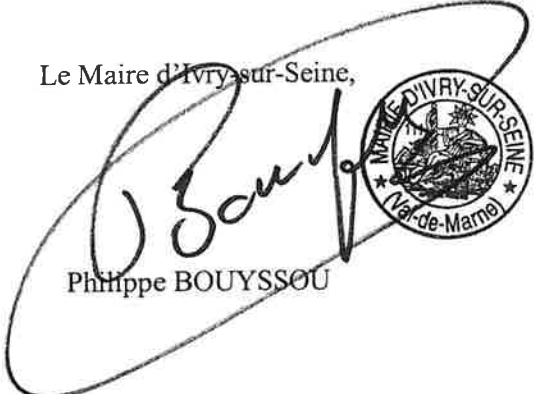
ARTICLE 2 : DIT que ces délégations de fonctions comprennent le pouvoir de signer tout acte relevant du domaine délégué.


ARTICLE 3 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication :

- au Préfet du Val-de-Marne,
- au Comptable public,
- aux intéressé.e.s.

FAIT EN MAIRIE LE 06 JUIL. 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 06 JUIL. 2022
RECU EN PREFECTURE
LE 06 JUIL. 2022
PUBLIE
LE 06 JUIL. 2022

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

Philippe BOUYSSOU



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20220706-AR202207_03-AI
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022